



RCS : BEZIERS

Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00974

Numéro SIREN : 518 506 233

Nom ou dénomination : A.M.S. PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2015 sous le numéro de dépôt 2640

10 JUL. 2015

AZGWO

Dépôt au Greffe du
Tribunal de Commerce de
BEZIERS

le -2 JUL. 2015

Sous le n° R/2015/598

A.M.S. PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée au capital de 103 000 euros
Siège social : Rue du 4 septembre, 34210 OLONZAC
518 506 233 RCS BEZIERS

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BEZIERS

Le soussigné, Monsieur Gérard MARCOUIRE, Président de la société A.M.S. PARTICIPATIONS, Société par Actions Simplifiées, au capital de 103.000 euros, dont le siège social est Rue du 4 septembre, 34210 OLONZAC, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de BEZIERS sous le numéro 518 506 233,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société A.M.S. PARTICIPATIONS a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2014,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire pour le motif suivant :

L'approbation des comptes de la société A.M.S. PARTICIPATIONS est conditionnée à l'approbation des comptes de ses filiales. Or, en raison des difficultés qu'elle rencontre, l'une de ses filiales, la Société A.M.S. CHARIOTS, ne sera pas en mesure de finaliser ses comptes et de réunir une Assemblée Générale à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de la clôture du dernier exercice clos, soit avant le 30 juin 2015.

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société A.M.S. PARTICIPATIONS, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé.

Fait à OLONZAC
Le 19 juin 2015

Le Président
Monsieur Gérard MARCOUIRE

ORDONNANCE

Nous, Michel AIMES, Président du Tribunal de Commerce de BEZIERS,
assisté de l'un des Greffiers,

Vu la requête qui précède et les faits y exposés,

Vu les dispositions des articles L.227-9 alinéa 3 du Code de Commerce, et 493 et 875
du Code de Procédure Civile,

PROLONGEONS jusqu'au *31 Août 2015*
le délai imparti pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle
des actionnaires de la Société :

A.M.S. PARTICIPATIONS
Rue du 4 Septembre
34210 Olonzac

RCS BEZIERS B 518 506 233 - Gestion 2009 B 974

devant délibérer et statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014.

Fait à BEZIERS, le *7* Juillet 2015

LE PRESIDENT

Pour la SCP CURE MONESTIER PIQUET
L'un des Greffiers associés,

M. AIMES

The image shows two handwritten signatures. The first signature, on the left, is a large, stylized cursive signature that appears to be 'M. Aimes'. The second signature, on the right, is a smaller, more compact cursive signature, likely belonging to one of the greffiers associated with the SCP.